

Soutiens aux mineurs isolés et contre les répressions

Le département de Seine maritime refuse actuellement de reloger des mineurs isolés qui sont par conséquent à la rue et en proie aux dangers qui peuvent découler d'une telle situation (le froid, la faim, la violence, les agressions sexuelles...). **Le département a donc été condamné à payer une amende de 600 euros/jeune/jour non relogé.** Actuellement les mineurs qui arrivent en seine maritime doivent attendre **6 semaines avant d'être évalués** pour être reconnu comme mineurs et cela sans **aucune mise à l'abris.**

Face à ce **traitement inhumain** une mobilisation a vu le jour à l'université de Rouen sur le campus de Mont Saint Aignan.

Manifestation pour l'hébergement des mineurs demandeurs d'asile et contre les répressions menées contre les mobilisations : Jeudi 22 novembre départ Cathédrale à 13h et arrivée au département.



FB : Collectif étudiant de défense des migrant-es

Retour sur les événements de la semaine dernière :

Mercredi 14 : **Conférence** avec les témoignages des mineurs isolés.

Occupation de l'amphithéâtre Axelrad puis expulsion par les forces de l'ordre dans l'après-midi **sur ordre du Président** de l'université. **Mise à sac du local de l'UNEF** par les forces de l'ordre agrémentée d'**actes racistes**, de **violence** et du **vol** de l'argent réuni pour venir en aide aux jeunes.

Jeudi 15 : Décision en AG de **réoccuper Axelrad** en raison des actes inqualifiables de la Présidence et de la préfecture. Puis **nouvelle expulsion** par les forces de l'ordre en début de soirée

Vendredi 16 : Une **délégation a été reçu au CA** afin de soumettre deux motions l'une visant à **condamner l'inaction du département** et l'autre pour **condamner les actes des forces de l'ordre**. Seule la première a été votée.

«Cela fait déjà plusieurs fois que le Département est condamné à ce type de peine. [600e d'astreinte/jour pour non prise en charge des mineurs isolés] Mais, dans les faits, la condamnation est rarement exécutoire. Jusqu'à présent, nous n'avons que rarement eu à verser d'argent».

Jean-Marc Caillaud, DGS du département.

Paris Normandie du 8/11/18



#MINEURSENDANGER
#MINEURSALARUE